

ARRÊTÉ DU MAIRE**Arrêté municipal
portant dénomination et numérotation de voiries**

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération en date du 13 avril 2023 donnant une nouvelle dénomination officielle de voie pour la rue des Bossis

- La dénomination de «rue des Bossis»
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 13 avril 2023, sont arrêtées les numérotations suivantes :

DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTURE	CODE POSTAL	VILLE
13/04/2023	J 942-J 941	2	La Grivelière	266	rue des Bossis	La Grivelière	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
13/04/2023	J 343	1	Le Gibaudeau	1011	rue des Bossis	Le Gibaudeau	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
13/04/2023	J 313-J 314	3	La Prée	1071	rue des Bossis	La Prée	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
13/04/2023	J 304	2	La Prée	1140	rue des Bossis	La Prée	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
13/04/2023	J 212-J 213-J 211-J 815	1	La Moricière	1423	rue des Bossis	La Moricière	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
13/04/2023	J 996-J 834-J 205-J 832	3	La Moricière	1501	rue des Bossis	La Moricière	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
13/04/2023	J 881-J 880	2	Les Rochettes	1842	rue des Bossis	Les Rochettes	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
13/04/2023	J 882-J 696		Les Rochettes	1872	rue des Bossis	Les Rochettes	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME

Article 2 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 12 février 2024

Le Maire

Laurent ROBIN

Le Maire,



Laurent ROBIN